

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**  
**tenue le mardi 7 juin 2022 à 19 h 30**  
**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA22 08 0224**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 juin 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen - absent  
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA22 08 0225**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2022.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2022.

**ADOPTÉ.**

---

**CA22 08 0226**

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 17 mai 2022.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 17 mai 2022 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA22 08 0227**

La première période des questions du public a lieu de 19 h 46 à 20 h 26.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

**Monsieur Fayez Altounji** – en présentiel  
160, rue Khalil-Gibran, app. 307 H4N 0A9

---

Qu'est-ce qu'on peut faire pour la sécurité routière sur le boulevard Lebeau, plus précisément à l'intersection de la rue Khalil-Gibran? Peu de voitures font correctement leur « stop ». Il y a également le problème du bruit occasionné par des jeunes qui font beaucoup de bruit avec leurs voitures. Une réduction de la vitesse à 40 km/h ou même à 30 km/h pourrait être envisagée.

*Réponse (A. DeSousa): En ce qui concerne la question de la sécurité routière sur le boulevard Lebeau et la rue Khalil-Gibran, nous demanderons à nos services de vérifier ce qui peut être fait et si une solution est possible.*

*Pour le deuxième volet, l'information est transmise au nouveau commandant du PDQ 7 pour intervention.*

*Réponse (Commandant Gauthier) : nous tenons à vous assurer de notre pleine collaboration avec l'arrondissement et vous invitons à nous laisser vos coordonnées.*

**Madame Josée Lamontagne** – en présentiel  
925, rue Roy H4L 3T8

---

Le commerce de carrosserie du 910, Saint-François-Xavier ferme ses portes bien après 17 h le soir et il fait beaucoup de bruit. Pourquoi ne ferme-t-il pas à 17 h? Les nuisances sont constantes et malgré nos plaintes à l'ombudsman, on ne peut utiliser nos jardins le soir.

*Réponse (A. DeSousa): La réglementation sur le bruit dans ces commerces est gérée par des lois provinciales.*

*Réponse (I. Bastien) : Nous vous confirmons qu'il ne s'agit pas d'une réglementation de l'arrondissement. Nous vérifierons les contraintes et les limites et ensuite nous serons en mesure d'intervenir auprès des autorités concernées.*

**Madame Catherine Chevrier** – en présentiel  
1357, rue Decelles H4L 2C4

---

Comment expliquez-vous que l'entreprise Carrosserie Auto Saint-Laurent, située au 910, Saint-François-Xavier publicise et pratique allégrement depuis le mois de février 2020, des activités de mécanique générale et d'entretien automobile, et ce, considérant que son certificat d'usage ne l'y autorise pas?

*Réponse (A. DeSousa): Il s'agit d'un dossier qui nous occupe passablement et il y a même eu des changements réglementaires pour limiter les inconvénients.*

*Réponse (É. Paquet) : Il s'agit d'un dossier complexe et nous sommes très impliqués dans celui-ci. Il y a droit d'acquis au niveau des usages et c'est un des dossiers qui a eu le plus d'inspections au courant des dernières années. Il s'agit d'un défi important et la preuve à faire est difficile. Nos services n'ont jamais passé autant de temps sur un dossier dans les dernières années, sans parler d'interventions multiples de la part de l'arrondissement et des moyens déployés par les employés des différents services.*

**Monsieur Alain Bolduc** – en présentiel  
1357, rue Decelles H4L 2C4

---

Les droits acquis du 910, Saint-François-Xavier vont jusqu'à quel point? Il semble que le garage fait beaucoup plus que ce qui est permis. En ce qui concerne les usages commerciaux sur le domaine public, est-ce qu'un commerce a le droit d'utiliser le domaine public pour leur usage?

*Réponse (A. DeSousa): Tous les usages par le garage ont été vérifiés et avec tous les outils qui sont disponibles par nos services. Nous émettons toutes les contraventions possibles dans chacune des situations ou celles-ci seraient nécessaires. Cependant, nous ne pouvons déployer des équipes 24h/24 pour ce commerce uniquement.*

*Réponse (É. Paquet) : Nous vous confirmons que les équipes sont suffisantes, mais il y a beaucoup de travail et cela n'a pas pour autant empêché de faire évoluer le dossier. Il s'agit d'une collaboration de divers services et cela amène son lot de difficultés.*

*Réponse (A. DeSousa): En ce qui concerne le stationnement, il est géré par l'Agence de mobilité et cette partie lui appartient. Pendant ces deux dernières*

*années, il y a eu des efforts qui ont été faits et il sera demandé à l'Agence de mobilité de faire respecter la réglementation.*

*Pour le terrain privé, il appartient au propriétaire de gérer leur propriété, alors que la responsabilité du domaine public revient à l'Agence de mobilité.*

**Madame Véronique Laberge, 204-3655, rue Jean-Gascon**  
[veronique.laberge@gmail.com](mailto:veronique.laberge@gmail.com)

---

Est-ce possible s'il vous plait d'installer des dos-d'âne à l'intersection de la rue Jean-Gascon et du boulevard Cavendish ?

*Réponse (A. DeSousa): Plusieurs interventions ont été effectuées lors des dernières années dans ce secteur afin de réduire la vitesse et améliorer la sécurité des piétons et cyclistes, à savoir : installation de dos-d'âne sur Jean-Gascon entre les rues Pierre-Daviault et Pierre Dagenais, implantation de feux exclusivement dédiés aux piétons à l'intersection Cavendish/des Outardes, réduction de la vitesse à 30 km/h sur le boulevard Cavendish lors des heures d'entrée et sortie des élèves, etc.*

*Selon les meilleures pratiques, les dos-d'âne sont conçus pour être installés sur des rues locales. Nous ne pouvons pas, par exemple, implanter un dos-d'âne sur le boulevard Cavendish où la vitesse affichée est de 50 km/h.*

*Nous continuerons à effectuer le suivi de ce secteur névralgique avec le SPVM afin d'assurer la sécurité des citoyens.*

**Monsieur Philippe Deslongchamps, 840, rue Gohier**  
[philippe.deslongchamps@gmail.com](mailto:philippe.deslongchamps@gmail.com)

---

Monsieur mentionne qu'il travaille présentement dans le Technoparc, tout juste à côté de la future station du REM Marie-Curie.

Étant donné que nous avons un des parcs naturels les plus grands autour de la Ville-centre, pourrions-nous imaginer un futur où nous mettrions en valeur cet endroit magnifique ?

Je propose ainsi d'étudier la question, soit de créer un centre d'interprétation de la nature tout juste à côté de l'aéroport de Montréal. Un centre moderne et respectueux du lieu naturel pourrait élever notre bel arrondissement ainsi que notre ville dans la modernité. Si l'on regarde à l'international, la réfection de l'aéroport de Singapour a transformé cet aéroport en une destination à visiter !

*Réponse (A. DeSousa): La responsabilité du parc-nature des Sources relève du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal. Présentement, la priorité de la Ville est de consolider la préservation des milieux d'intérêt écologique. La Ville de Montréal a d'ailleurs annoncé, le 18 février dernier, qu'elle protégera les terrains lui appartenant dans le secteur de l'écocampus Hubert-Reeves et qu'elle vise à tripler la superficie du parc-nature des Sources.*

*L'arrondissement collabore avec la Ville dans ses efforts de consolidation du parc des Sources. Dans cette optique, le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a transmis, le 17 février dernier, une lettre au ministre de l'Environnement et des changements climatiques, Steven Guilbault, afin de l'inviter à intégrer plus de terrains au parc écologique des Sources.*

*Rappelons que la majorité des terrains situés au nord de l'aéroport de Montréal sont de propriété fédérale. La cession de terrains fédéraux pourrait faire passer de 47 à 187 hectares la superficie du parc des Sources.*

*Le maire ajoute qu'il a été privilégié d'appuyer le premier règlement voté pour la protection de ces terrains en février 2012.*

**Madame Dominic Ureche, 4232, avenue Ernest-Hemingway**  
d.ureche@icloud.com

---

Can fitness courses be given in a park starting at 7 am? Two days in a row, a person comes to park Philippe-Laheurte (John-Lyman and Celine-Marier) at 7 am to lives fitness courses taking loud and with a machine that makes a beeping sound every 10-15 seconds. It's very impolite, not sure if I'm the only one that complained about this?

*Réponse (A. DeSousa): Le maire souligne que cet usage des parcs est permis pour les groupes à la condition qu'un permis ait été émis. Cet usage des parcs est soumis aux différents règlements et ceux-ci sont mentionnés au requérant de permis lors de l'émission de celui-ci.*

*La patrouille urbaine sera avisée afin que celle-ci fasse les vérifications nécessaires au parc Philippe-Laheurte.*

**Madame Lise Couturier, 1905, boul. Alexis-Nihon H4R 3A7**  
couturierlise62@videotron.ca

---

Madame aimerait offrir sa conférence ludique et scientifique sur un médecin atteint de la sclérose en plaques. Elle l'a présentée à la Bibliothèque du Boisé le 26 avril 2022. Elle pourrait la présenter à des centres communautaires, des écoles, etc. Madame ajoute qu'à l'automne elle va donner des conférences de Brain Gym, de l'éducation par le mouvement. Elle demande si sa députée pourrait lui donner des pistes.

*Réponse (A. DeSousa): Le maire remercie la citoyenne pour l'offre de conférence et se dit d'accord avec l'opportunité d'offrir cette conférence dans les écoles. Il invite la conférencière à contacter les trois députées de l'arrondissement, soit Mmes Emmanuela Lambropoulos, Marwah Rizqy et Christine St-Pierre.*

**Monsieur Denis Jobin, 1270, boul. O'Brien H4L 3W2**  
**Madame Christiane Charbonneau, 1270, boul. O'Brien H4L 3W2**  
jobindenis@videotron.ca

---

Monsieur et Madame soulignent qu'à la dernière séance, ils ont apporté la question du détecteur de vitesse en face du 1290, O'Brien. Ils constatent qu'aucune action n'a été prise depuis, ni aucune présence policière ou radar pour détecter la vitesse. Bref, les bolides se font un plaisir de faire monter le détecteur tel un jeu de marteau-cloche dans un cirque. Ils demandent de faire des pressions sur le service policier pour qu'il prenne action. Il y a le parc Harris à 50 mètres du détecteur et arrivés au parc, les chauffards n'ont pas pour autant réduit leur vitesse. L'inaction des autorités dans ce dossier met les jeunes enfants en danger.

*Réponse (A. DeSousa): (Réponse donnée au dernier CA : Les afficheurs de vitesse ont été mis en place afin de sensibiliser les automobilistes de réduire leur vitesse. Nous évaluerons l'ampleur de la problématique de vitesse sur l'avenue O'Brien. Au besoin, nous demanderons au SPVM d'intervenir dans ce secteur et nous installerons des mesures de modération de la vitesse, telles que des balises flexibles.)*

*Le coordonnateur de la sécurité urbaine a placé la demande au SPVM. Il serait préférable d'identifier le moment de la journée auquel ces événements sont remarqués.*

*Le maire ajoute que le commandant Gauthier du PDQ7 du SPVM est avisé des problèmes de vitesse sur la rue O'Brien entre les rues Rochon et Tassé et vérifiera ce qui doit être fait. Par ailleurs, des solutions d'aménagement seront étudiées.*

**Monsieur David Arias, H4L 2H2**  
88davidarias@gmail.com

---

Monsieur nous écrit pour nous faire part de ses préoccupations par rapport au partage de la route.

Comme il n'y a pas de réseau cyclable dans l'arrondissement de Saint-Laurent et ayant moi-même été happé au coin de la rue du Collège et l'avenue Sainte-Croix, je me suis rendu compte du danger présent pour les cyclistes dans cet arrondissement.

Les lignes de démarcation sur les rues n'ont pas pu me préserver d'un accident, et cela démontre leur inefficacité. Sans oublier que trop souvent, des automobilistes se stationnent sur des rues comme O'Brien, et forcent ainsi les cyclistes à partager la route avec les voitures.

Avec le nombre croissant d'usagers qui délaissent leur automobile au profit du vélo (à cause de la hausse des prix de l'essence), il me semble que la Ville devrait offrir de meilleures options pour les cyclistes, telles que des pistes sécuritaires et bien délimitées. Comment expliquez-vous que nous n'ayons toujours pas mis en place de telles structures, qui pourraient garantir la sécurité de nos concitoyens ?

*Réponse (A. DeSousa): L'arrondissement travaille en étroite collaboration avec l'équipe responsable du réseau cyclable. Nous partagerons vos préoccupations avec cette équipe afin de trouver des solutions aux enjeux de sécurité.*

*Veillez noter qu'une demande de réaménagement de l'intersection Sainte-Croix/du Collège a déjà été formulée aux responsables du réseau cyclable afin de donner plus de places aux cyclistes.*

*Malgré les bonifications amenées aux liens cyclables lors des dernières années, nous comprenons que la demande pour ce mode de déplacement est grandissante et que nous devons adresser des enjeux de cohabitation véhicules-cyclistes. Nous continuerons à soumettre des solutions aux responsables du réseau cyclable afin de bonifier les infrastructures existantes et de créer de nouveaux liens.*

*Nous sommes conscients des préoccupations des citoyens et nous tenons à rappeler que Saint-Laurent a été le premier arrondissement à avoir utilisé des affiches traitant du partage de la route entre automobiliste et cycliste afin d'augmenter la sécurité et réduire les accidents malheureux. Des pistes cyclables sécuritaires ont été mise en place sur les boulevards Cavendish, Thimens, Poirier, etc.*

*Par ailleurs, nous sommes en désaccord avec la remarque concernant l'absence de réseau cyclable et nous soulignons que Saint-Laurent compte actuellement 58 km de piste cyclable incluant des bandes cyclables, des voies partagées ou encore des voies hors rue.*

*Finalement, nous tenons à souligner que le réseau cyclable de Montréal est sous la responsabilité de l'agglomération et que l'arrondissement leur communique toute demande d'ajout, changement ou correction à faire faire audit réseau.*

**Monsieur Jamal Abdallah, 2475, rue des Équinoxes**  
[jamal.ea@outlook.com](mailto:jamal.ea@outlook.com)

---

Comment est-ce possible que depuis des semaines maintenant, la compagnie de déchets RCI ramasse les déchets les mardis soir entre 22 h 30 et 23 h 30 (sur la rue des Équinoxes). Nous nous faisons réveiller constamment par le camion à cette heure depuis plusieurs semaines. Ce n'est pas acceptable d'effectuer des services aux citoyens ces heures-là.

*Réponse (A. DeSousa): Nous vous remercions de nous aviser de cette problématique et nous vous assurons que cette situation sera communiquée au service de l'environnement afin qu'il communique avec l'entreprise pour qu'il corrige l'heure de collecte des déchets.*

**CA22 08 0228**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229358001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de luminaires au DEL en remplacement des existants au parc Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de luminaires au DEL en remplacement des existants au parc Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0229**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224378008 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux d'aménagement et de réfection de certaines installations sportives au parc Noël-Sud - Soumission 22-006.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Lanco aménagement inc.</b>	<b>1 481 504,84 \$</b>
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	1 554 682,62 \$
Construction Vert Dure Inc.	1 562 665,35 \$
Paysagiste Prinivert inc.	1 857 241,13 \$
Civisol inc.	1 878 734,71 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Lanco aménagement inc.** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **1 481 504,84 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-006;
- 2.- D'autoriser une dépense de **211 015,66 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **15 687,76 \$** à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense totale de **1 708 208,26 \$** pour des travaux d'aménagement et de réfection de certaines installations sportives au parc Noël-Sud;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0230**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224378009 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de mise aux normes de l'éclairage du parc Noël-Sud et d'implantation de lampadaires solaires - Soumission 22-014.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Groupe Thermo-Lite inc.</b>	<b>516 486,35 \$</b>
C-techno	556 047,56 \$
NEOLECT INC.	596 268,40 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Thermo-Lite inc.** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **516 486,35 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-014;
- 2.- D'autoriser une dépense de **48 944,57 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **35 697,20 \$** à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense totale de **601 128,12 \$** pour des travaux de mise aux normes de l'éclairage du parc Noël-Sud et d'implantation de lampadaires solaires;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0231**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223152003 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de réaménagement de l'aire de jeux au parc Goulet - Soumission 22-007.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les terrassements multi-paysages inc.</b>	<b>305 094,44 \$</b>
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	317 517,75 \$
E2R inc.	336 355,91 \$
Construction Piravic inc.	344 818,07 \$
9346-2182 Québec inc. (Construction & excavation MAP 2000)	362 475,51 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les terrassements multi-paysages inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réaménagement de l'aire de jeux au parc Goulet, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **305 094,44 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres - Soumission 22-007;
- 2.- D'autoriser une dépense de **30 509,44 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **335 603,88 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0232**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227550003 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour le remplacement des panneaux de contrôles d'accès désuets et des composantes de portes extérieures à la mairie.

ATTENDU que le soumissionnaire est un distributeur exclusif des produits Delta et qu'à cet effet et selon les besoins de l'arrondissement, il était possible de solliciter une seule demande de prix;

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*;

ATTENDU que le soumissionnaire a déposé le prix suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Régulvar inc.	93 704,63 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **Régulvar inc.**, le contrat pour le remplacement des panneaux de contrôles d'accès désuets et des composantes de portes extérieures à la mairie, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **93 704,63 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0233**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415008 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé, pour la période du 7 juin 2022 au 6 juin 2024 - Soumission 22-19275.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par celui-ci est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti)</b>	54 354,43 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti)** le contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé, pour la période du 7 juin 2022 au 6 juin 2024, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **54 354,43 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres - Soumission 22-19275;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0234**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220069002 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en estimation dans le cadre du projet de pôles communautaire et scolaire Jules-Poitras - Soumission 22-705.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Macogep inc.</b>	<b>49 301,28 \$</b>
Groupe Altus Itée	51 738,75 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Macogep inc.** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **49 301,28 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres – Soumission 22-705;
- 2.- D'autoriser une dépense de **7 395,19 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **56 696,47 \$** pour des services professionnels en estimation dans le cadre du projet de pôles communautaire et scolaire Jules-Poitras;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---



**CA22 08 0235**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223152002 relatif à une entente-cadre avec FNX-INNOV inc. et une seconde avec WSP Canada inc., pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures - Soumission 22-002.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

Contrat 1

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>FNX-INNOV inc.</b>	<b>1 005 513,86 \$</b>
WSP Canada inc.	1 012 746,65 \$
CIMA+ S.E.N.C.	1 111 578,30 \$
Avizo Experts-Conseils inc.	1 486 253,08 \$

Contrat 2

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>WSP Canada inc.</b>	<b>792 925,09 \$</b>
CIMA+ S.E.N.C.	863 462,25 \$
Avizo Experts-Conseils inc.	1 119 856,50 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De conclure une entente-cadre avec **FNX-INNOV inc.**, pour un montant maximal de **1 005 513,86 \$**, taxes incluses, et une seconde avec **WSP Canada inc.**, pour un montant maximal de **792 925,09 \$**, taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures - Soumission 22-002;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0236**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415009 relatif à une convention de services avec VertCité, pour l'implantation des matières organiques dans les neuf logements et plus, les écoles et les industries et commerces, pour l'année 2022.

ATTENDU qu'à la suite du rapport d'audit sur la gestion des matières organiques par le Vérificateur général de la Ville de Montréal, diffusé en mars 2018, l'Arrondissement a pris l'engagement d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation incluant la diffusion des exigences du règlement sur les services de collecte, la participation des citoyens à la collecte des matières organiques ainsi que la diffusion des résultats de la performance de la collecte des matières organiques sur son territoire;

ATTENDU que l'organisme VertCité est un partenaire de l'arrondissement de Saint-Laurent depuis 2004 et qui, par sa mission de sensibilisation et d'éducation, fait régulièrement des interventions auprès de la population;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la convention de services avec VertCité, pour l'année 2022.
- 2.- D'autoriser une dépense de **58 156,68 \$** pour l'implantation des matières organiques dans les neuf logements et plus, les écoles et les industries et commerces;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0237**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223679004 relatif à une dépense pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige pour l'année 2022 - Soumission 21-18806.

ATTENDU que le balayage des rues de l'arrondissement ainsi que le nettoyage du tablier des dépôts à neige Thimens et Sartelon génèrent beaucoup de matières résiduelles (environ 4 100 tonnes annuellement);

ATTENDU que l'arrondissement doit donc disposer de ces matières de façon continue, car il n'existe pas d'espace d'entreposage suffisant aux Travaux publics;

ATTENDU que la Ville de Montréal procède à des ententes-cadres pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, et ce, depuis plusieurs années;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense au montant maximal de **255 591,73 \$** en faveur de **Recyclage Notre-Dame inc.**, pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige pour l'année 2022 - Soumission 21-18806;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0238**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299009 relatif à la convention avec le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour la période 2022-2023, pour l'animation et la coordination de la Table de quartier.

ATTENDU que l'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales et qu'elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu, notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté;

ATTENDU que le COSSL regroupe 51 membres issus des milieux communautaire, du loisir, du public et du parapublic, des affaires et des représentants des diverses instances gouvernementales;

ATTENDU que le financement octroyé au COSSL dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local contribue à la solidarité et à la cohésion sociale sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU que le COSSL constitue, pour Saint-Laurent, l'instance de concertation intersectorielle et multiréseau reconnue par l'autorité compétente. Il est un acteur incontournable du développement social dans la communauté laurentienne et joue son rôle de rassembleur des forces vives du milieu;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la convention avec le Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière octroyée pour la période 2022-2023, pour l'animation et la coordination de la Table de quartier;
- 2.- D'autoriser le versement de 31 113 \$ pour la période 2022-2023;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les conventions;
- 4.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0239**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229594001 relatif à un soutien financier pour la création et la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1085 rue Tassé, connu comme étant l'école publique Édouard-Laurin dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et édictant une ordonnance afin d'en permettre la réalisation.

ATTENDU que dans son Plan local de développement culturel 2018-2021, l'arrondissement met en vedette l'art mural;

ATTENDU que dans son plan stratégique 2022-2025, la réalisation de murales demeure une priorité dans l'axe 2 pour créer un milieu de vie inclusif, et que l'arrondissement souhaite ainsi soutenir l'organisme MURAL, pour la création et la réalisation d'une neuvième murale sur son territoire;

ATTENDU que ladite murale sera créée et réalisée sur le bâtiment situé au 1085, rue Tassé, préalablement identifié par l'arrondissement, en collaboration avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU la résolution CE22 0754, adoptée par le Comité exécutif à sa séance du mercredi 4 mai 2022, accordant à MURAL un soutien financier de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'art mural – VOLET 2;

ATTENDU que la contribution financière de l'arrondissement est de 5 000 \$;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'édicter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-17 afin de permettre la création et la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1085 rue Tassé, Saint-Laurent, connu comme étant l'école publique Édouard-Laurin;
- 2.- D'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MURAL pour la réalisation de ladite murale sur le bâtiment situé au 1085 rue Tassé, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu comme étant l'école publique Édouard-Laurin;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0240**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909003 relatif à une demande de subvention de Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour les années 2021 et 2022.

ATTENDU que selon la politique de soutien et reconnaissance en vigueur, les organismes non reconnus peuvent être admissibles à un montant annuel de 300 \$ en soutien à leurs activités;

ATTENDU qu'aucun soutien financier n'a été accordé à Girls Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125 pour l'année 2021;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 600 \$ à Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour les années 2021 et 2022;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0241**

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1223984006).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2022, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0242**

---

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3000, rue Modugno dans la zone H12-043 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge avant minimale.

ATTENDU qu'au point 4 e) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20220201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 mai 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3000, rue Modugno dans la zone H12-043 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge avant minimale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2022.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0243**

---

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226322003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2355-2365, rue des Équinoxes dans la zone H08-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et a pour objet une opération cadastrale ayant comme impact l'empiètement des habitations multifamiliales dans la marge latérale et la distance de la construction souterraine apparente qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0244**

---

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1177499117 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations multifamiliales aux 208-308, rue Crevier et 205-305, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H15-107 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. b) de la séance tenue le 6 décembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171004);

ATTENDU l'évolution du marché immobilier depuis l'approbation du projet de construction en 2018;

ATTENDU l'importance de prendre en considération la complémentarité des projets situés dans un même secteur, soit l'offre en logements en condominium et en logements locatifs;

ATTENDU qu'une entente de développement a été signée en 2020, par laquelle le requérant s'engage, entre autres, à atteindre une certification LEED Or;

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abroger la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 mars 2018;

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations multifamiliales aux 208-308, rue Crevier et 205-305, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H15-107 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que les plans soumis lors de la présentation au comité plénier de novembre 2018, et pourvu que le requérant fournisse de nouveaux plans montrant la répartition de 15 % de 3 chambres ainsi qu'un document écrit à l'effet qu'il s'engage à atteindre une certification LEED Or.

Les murs des façades seront recouverts d'un revêtement de brique de couleurs « Terre/Orange » de la compagnie Hanson, de blocs architecturaux de couleur « Pearl white » de la compagnie Shouldice et d'un revêtement d'aluminium de couleur « Gris foncé/Zinc anthracite » de la compagnie MAC, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0245**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-149 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1228433002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2022, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-149 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0246**

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-150 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1227602002).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-150 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 21 juin 2022, à 19h00, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0247**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-150 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de :

- autoriser une seule enseigne de type panneau-réclame dans la zone C10-006;

- corriger des erreur administratives aux articles 7.17.1, 7.17.5 et 7.17.6 concernant des panneaux-réclame ainsi que de modifier l'article 6.1.7 concernant le nombre maximum de couleur utilisé sur une enseigne de type panneau-réclame.

(1227602002 – RCA08-08-0001-150)

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0248**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-151 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1229299002).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-151 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 21 juin 2022, à 19h00, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0249**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-151 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de modifier les normes de stationnement pour la zone H12-043.

(1229299002 – RCA08-08-0001-151)

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0250**

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-152 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1219299001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-152 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 21 juin 2022, à 19h00, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0251**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-152 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de :

- Modifier les normes de stationnement pour la zone I14-012;
- Modifier les normes d'affichage pour la zone I14-012.

(1219299001 – RCA08-08-0001-152)

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0252**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229299003 visant à édicter une ordonnance afin de permettre un affichage temporaire pour souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'entreprise CAE, ayant son siège social situé au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse.

ATTENDU la demande déposée à l'arrondissement par l'entreprise CAE (ci-après « CAE ») afin d'autoriser l'installation d'un affichage temporaire dans le cadre des célébrations du 75<sup>e</sup> anniversaire de ladite l'entreprise;

ATTENDU que l'affichage temporaire demandé par CAE sera installé dans la vitrine sur la façade du bâtiment situé au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, de juillet 2022 à mars 2023 et portera l'inscription suivante : « 75 ans / years »;

ATTENDU que l'affichage sera retiré une fois l'année de festivité complétée;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter, telle que soumise, l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-16 permettant à CAE, dans le cadre des célébrations de son 75<sup>e</sup> anniversaire, d'installer une affiche temporaire sur le bâtiment industriel situé au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse;
- 2.- De déroger à l'article 4.4.13, a.3 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage en permettant un affichage temporaire à des fins autres qu'une vente au détail (vente d'entrepôt) pour la classe d'usages Industrie (I);
- 3.- De déroger à l'article 6.1.2 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage en permettant un affichage en vitrine pour un usage autre que Commerce de détail (C) ou de Service (S).

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0253**

Le projet de règlement numéro 944-9 sur la distribution et le prix de l'eau, modifiant le règlement numéro 944 sur la distribution et le prix de l'eau est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1223679002).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer le projet de règlement numéro 944-9 modifiant le règlement numéro 944 sur la distribution et le prix de l'eau.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0254**

La conseillère Annie Gagnier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro 944-9 modifiant le règlement 944 sur la distribution et le prix de l'eau.

(1223679002 – 944-9)

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0255**

Le projet de règlement numéro RCA22-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1222839004).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer le projet de règlement numéro RCA22-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0256**

La conseillère Annie Gagnier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro RCA22-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs.

(1222839004 - RCA22-08-1-1)

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0257**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214035 visant à autoriser un changement à la structure des emplois cols bleus à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'opérateur d'appareils motorisés « A » à la Division de la voirie - (opérations) de la Direction des travaux publics est vacant depuis le 30 avril 2022 à la suite du départ définitif de son détenteur;

ATTENDU qu'afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective des cols bleus, nous recommandons l'abolition du poste permanent d'opérateur d'appareils motorisés « A » (poste : 40831 – emploi : 601420 - SBA 265402 - groupe de traitement 12) et la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi : 601130 – SBA : 265397 - groupe de traitement 10);

ATTENDU qu'un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics est vacant depuis le 21 mai 2022 à la suite de la promotion en fonction supérieure de son titulaire dans l'arrondissement;

ATTENDU qu'afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective des cols bleus, nous recommandons l'abolition du poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 – SBA : 363526 - groupe de traitement 3) et la création d'un poste permanent de préposé au service - installations et parcs à la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics (emploi : 605750 – SBA : 265430 - groupe de traitement 14);

ATTENDU que ces changements à la structure des emplois cols bleus permettront de mieux répondre aux besoins organisationnels de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir le poste permanent d'opérateur d'appareils motorisés « A » (poste : 40831 – emploi : 601420 - SBA 265402 - groupe de traitement 12) à la Division de la voirie - (opérations) de la Direction des travaux publics;
- 2.- De créer un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi : 601130 – SBA : 265397 - groupe de traitement 10 - clé comptable: 304736-03101) à la Division de la voirie - (opérations) de la Direction des travaux publics;
- 3.- D'abolir le poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 – SBA : 363526 - groupe de traitement 3) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;
- 4.- De créer un poste permanent de préposé au service - installations et parcs (emploi : 605750 – SBA : 265430 - groupe de traitement 14 - clé comptable 304719-03101) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;
- 5.- D'adopter, tel que soumis, les modifications apportées à la structure des emplois cols bleus de la Direction des travaux publics;
- 6.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0258**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214031 relatif à la nomination d'un chargé de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'afin de combler le poste permanent de chargé de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens, créé le 5 avril 2022 (1225214014), un affichage a été effectué du 26 avril au 3 mai 2022 (Concours: SLA-22-CONC-406810-1) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De nommer, Marc-Olivier Fritsch (matricule 100213033), au poste de chargé de communication (Poste : 88248 - Emploi : 406810 - SBA : XX8600) à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à compter du 11 juin 2022, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0259**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214030 relatif à la nomination d'un contremaître aqueduc et égouts à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de contremaître aqueduc et égouts a été laissé vacant à la suite du départ de son titulaire (poste: 72253 /emploi: 208620/SBA: 307978);

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement des postes de contremaître d'arrondissement à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

ATTENDU le concours, sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal (SLA-22-CONC-208620-72253) a été affiché du 21 mars au 1 avril 2022;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De nommer monsieur Stéphane Lafontaine (matricule : 160354999) au poste permanent de contremaître aqueduc et égouts (emploi : 208620 – poste : 72253 – SBA : 307978) à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective à compter du 11 juin 2022.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0260**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214036 relatif à la nomination d'un contremaître électricité à la Section éclairage et électricité de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de contremaître électricité à la Section éclairage et électricité a été laissé vacant à la suite du départ de son titulaire (poste : 14993 - emploi : 206430 — SBA : 266190);

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement des postes de contremaître d'arrondissement à la Section éclairage et électricité de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'un concours à l'interne et à l'externe a été tenu sous la juridiction du Service des ressources humaines et a été affiché du 7 au 14 avril 2022;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De nommer monsieur Danny Bondu (matricule : 156975999) au poste permanent de contremaître électricité (poste : 14993 - emploi : 206430 — SBA : 266190 - clé comptable : 304742-03141) à la Section éclairage et électricité de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective à compter du 11 juin 2022.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0261**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214032 relatif à la nomination d'un agent de bureau à la Section du CDL et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'agent de bureau a été laissé vacant à la suite du départ de son détenteur vers une autre unité à la Ville de Montréal;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau à la Section du CDL et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU que l'affichage du concours (SLA-22-VPERM-792820-33804) a été effectué du 6 au 12 avril 2022, sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Romy Bélanger (matricule 100085738) au poste d'agent de bureau (poste : 33804 – emploi : 792820 – SBA : 266271 - clé comptable : 304726-07103) à la Section du CDL et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 11 juin 2022, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0262**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214034 relatif à la nomination d'un aide-bibliothécaire à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'aide-bibliothécaire à la Section des bibliothèques a été laissé vacant à la suite du changement de poste son détenteur dans la même unité administrative;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'aide-bibliothécaire à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU que l'affichage du concours (SLA-22-VPERM-763810-55727) a été effectué du 13 au 20 mai 2022, sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Tessa Miller (matricule 100270001) au poste d'aide-bibliothécaire (poste : 55727 – emploi : 763810 – SBA : 266284 - clé comptable : 304722-07231) à la Section des bibliothèques de la de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 11 juin 2022, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0263**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 16**

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **conseiller Aref Salem** félicite le maire qui a reçu, ce jeudi 2 juin 2022, le Prix « Champion du bâtiment durable » du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCA) et ajoute que cette reconnaissance publique en dit beaucoup sur le travail qui a été fait par l'arrondissement et la reconnaissance de ce travail par nos pairs.

Il souligne qu'avec l'arrivée de la saison estivale, les divers services de l'arrondissement amènent une quarantaine d'activités un peu partout sur notre territoire. Il invite tous les résidents à participer avec enthousiasme à cette programmation qui débute dès le 29 juin au parc Beaudet.

La réouverture partielle de l'aréna Raymond-Bourque à compter d'aujourd'hui, et ce, jusqu'au début des activités le 3 septembre prochain, représente une nouvelle étape de franchie. En effet, avec la bibliothèque du Boisé et le Complexe Sportif, l'aréna est le 3<sup>e</sup> bâtiment composant l'axe récréo-culturel de l'arrondissement. De plus, il souligne le travail du maire réalisé pour aller chercher la belle statue de Ken Dryden qui se retrouvera devant le bâtiment d'ici peu.

Il rappelle que des ventes-débarras auront lieu les 18 et 19 juin, les 2 et 3 juillet, ainsi qu'en septembre et qu'il s'agit d'une excellente façon de favoriser une certaine forme d'économie circulaire.

Enfin, il annonce que l'opposition officielle déposera une motion au conseil municipal de juin afin d'assurer que chaque montréalais ne subisse pas la double facturation sur les parcomètres. La motion demandera qu'un nouveau bouton annonçant le départ du véhicule de son espace de stationnement soit ajouté à l'application mobile afin de ne pas payer pour du temps non utilisé déjà payé.

La **conseillère Annie Gagnier** souligne l'implication de VertCité dans la gestion de la collecte des matières organiques qui arrive enfin dans les multilogements à l'arrondissement.

Elle souligne la présence de Miko Lapalme au conseil de ce soir qui a souligné ses succès en tant que jeune joueur de tennis (victoire en simple et en double). Elle ajoute qu'il faut tenir compte du travail de sa famille qui a permis, par son dévouement, les succès de cet athlète.

La **conseillère Vana Nazarian** souhaite la bienvenue au nouveau commandant Gauthier du PDQ 7 du SPVM et a très hâte de travailler avec lui et ses services policiers pour la sécurité de nos citoyens.

Elle souligne le travail de VertCité, spécifiquement au point 20.09 de l'ordre du jour de la séance de ce soir (convention de services avec VertCité, pour l'implantation des matières organiques dans les neuf logements et plus, les écoles et les industries et commerces, pour l'année 2022), et de l'effort fait auprès des citoyens pour faciliter leur adhésion au compostage qui s'implante dans les 9 logements et plus. Il s'agit d'une étape importante dans le cadre du plan d'urgence climatique à l'arrondissement.

Enfin, elle félicite les équipes de l'arrondissement pour le développement et la planification des activités de la saison estivale.

Le **maire Alan DeSousa** reconnaît qu'il est très fier d'avoir reçu le Prix « Champion du bâtiment durable », mais qu'il ne l'a accepté qu'au nom de tous les membres du Conseil, des membres du CCU et de l'équipe de monsieur Éric Paquet, directeur de l'aménagement urbain et du service aux entreprises. Même si le prix est remis à une personne, il est, dans les faits, le résultat du travail de tous et toutes.

Enfin, il communique ses remerciements à toutes les équipes concernant le travail fait pour que les citoyens puissent venir récupérer les produits offerts, les plantes, les fleurs, les légumes et le compost. Il s'agit d'une grande mobilisation.

---

#### CA22 08 0264

La deuxième période des questions du public a lieu de 21 h 28 à 21 h 45.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

**Monsieur Alain Bolduc** – en présentiel  
1357, rue Decelles, H4L 2C4

---

Monsieur revient sur la situation vécue au garage du 910, Saint-François-Xavier et souligne que depuis 2 ans et demi sa patience a été éprouvée. Il note le travail fait pour l'amélioration de la vie des citoyens de l'arrondissement et sait que les ressources sont déployées, mais le manque de résultats donne à croire à certains qu'ils peuvent faire n'importe quoi. La compagnie de camionnage laisse traîner ses camions sur les rues et la situation demeure sans changement malgré les plaintes. Cela entraîne certaines personnes à agir de manière désagréable.

*Réponse (A. DeSousa): De nombreux efforts ont été déployés par l'arrondissement et de nombreuses heures de travail et de discussion ont été investies pour corriger le problème. Les questions adressées à l'Ombudsman ont été prises au sérieux et on a fourni les réponses. Nous désirons communiquer l'importance que vous avez en tant que citoyen et nous allons continuer à faire des efforts. Cela dit, nous ne pouvons pas être là en tout temps. Nous prenons note de vos commentaires et si l'on peut intervenir, nous allons le faire. Votre qualité de vie est importante et vos intérêts méritent le mieux qu'on peut leur offrir.*

**Madame Catherine Chevrier** – en présentiel  
1357, rue Decelles, H4L 2C4

---

Madame comprend que l'on peut utiliser au maximum les ressources, mais la question est à savoir si Saint-Laurent a les ressources nécessaires pour l'ensemble de son territoire?

On lui dit qu'elle a raison de se plaindre, mais elle n'a pas les résultats qu'elle espère.

Enfin, qu'est-ce qui se passe par rapport à la sécurité urbaine et le fait qu'elle n'a pas les pouvoirs pour intervenir?

*Réponse (A. DeSousa): Chaque dossier est identifié et traité avec tous les efforts qui doivent être déployés.*

*La sécurité urbaine n'a pas les pouvoirs pour émettre des constats. Le changement de règlement pour la fermeture des portes est un couteau à double tranchant et cela peut en effet entraîner d'autres travaux.*

*Le SPVM a le mandat pour tout ce qui traite de la sécurité publique, par ailleurs la nouvelle agence sur la mobilité durable a présenté des effectifs supérieurs à l'arrondissement. Nous sommes d'accord que Saint-Laurent représente un territoire vaste, mais c'est l'arrondissement qui détermine les zones qui devraient être priorisées.*

*Le commandant prend note de vos commentaires et les prendra en compte dans le déploiement de ses ressources.*

**Monsieur Jean Bourret** – en présentiel  
925, rue Roy, H4L 3T8

---

Concernant la vieille grange au coin des rues Roy et Saint-Germain, le projet qui a été présenté et qui a été accepté par le Conseil ne semble pas se produire. Le projet semble avoir été abandonné. Y a-t-il du nouveau dans le dossier?

*Réponse (A. Salem): Le projet a été présenté et a été accepté. Depuis, le projet semble avoir été abandonné et il n'y a pas de nouveau dans le dossier.*

**CA22 08 0265**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 46.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

\_\_\_\_\_

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 28 juin 2022.

\_\_\_\_\_